

Culoz-Béon, 21 janvier 2026

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

Conformément aux articles L2121-10 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 27 janvier 2026 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
- 3- Aménagement des espaces publics du centre-ville – Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager pour l'aménagement des espaces publics de la place de la Mairie
- 4- Aménagement de la place de la Mairie – Dossier de candidature pour un fonds de concours de la Communauté de Communes Bugey-Sud
- 5- Aménagement de la place de la Mairie – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 6- Provisions pour risques
- 7- Conventions de participation financière au fonctionnement de l'Espace Petite Enfance
- 8- Projets de réhabilitation environnementale et hydraulique du Séran endigué
- 9- Convention de servitude de tréfonds pour la mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales au hameau de Landaize entre la Commune de Culoz-Béon et Paul Bois
- 10- Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

